



MAIRIE DE
SAINT-AUGUSTIN
SUR-MER

CHARENTE-MARITIME

CHARENTE-MARITIME
Commune de SAINT-AUGUSTIN
Séance du conseil municipal du 20 septembre 2023

Délibération n° 2023-135

L'an deux mille vingt-trois le vingt septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-AUGUSTIN, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique, à la mairie, sous la Présidence de Mme Gwennaëlle PROST, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14/09/2023.

Présents : MM. PROST Gwennaëlle – BESSIERE Jean-Pierre – DIERS de LABARRE Nathalie - BERNARD-BARTHE Pierre – SEGUINOT Stéphanie - DIERS Thierry – VIDAL Isabelle - DARMON Alexandre - LAVERGNE Cécile - MARINOT Patrice – PASLIN Audrey - VENANT Frédéric.

Secrétaire de séance : Mme LAVERGNE Cécile.

Domaines de compétences par thèmes – Voirie

Travaux d'aménagement et de sécurisation du CD 145 – Portion rue du centre / carrefour rue de la Guitoune

– Avis sur division de la 2^{ème} tranche de travaux

Madame le Maire donne la parole à Pierre BERNARD-BARTHE qui propose de diviser cette 2^{ème} tranche d'aménagement de la traverse 145 en deux phases ce qui permettrait :

- des sessions de travaux moins longues en durée et donc moins impactantes pour les usagers et commerçants,
- un échelonnement du coût à la charge de la commune.

Le département, maître d'ouvrage, pourrait être sollicité en ce sens si l'assemblée délibérante et favorable sur le principe.

Le Conseil Municipal DECIDE par 12 voix POUR :

- D'approuver la proposition de réaliser en deux sessions de travaux la deuxième tranche d'aménagement du CD 145 – Portion rue du Centre / Carrefour rue de la Guitoune,
- D'autoriser Madame le Maire à faire cette proposition aux services départementaux.

Publication dématérialisée du
Le Maire, Gwennaëlle PROST

28-09-2023

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Gwennaëlle PROST



AR RECEPTION PREFECTURE

Sous le n° 017-211703111-20230920-2023_135

Reçu le 27-09-2023